

Ce fascicule a été établi par Messieurs L. OLLÉON, F. DONNAT et D. CASAS, maîtres des requêtes chargés du Centre de documentation, P.-Y. MARTINIE, attaché au Centre de documentation, et Madame C. RAMALAHANO-HARANA.

ABONNEMENT ANNUEL PARTANT DU 1^{er} JANVIER 2004

France et D.O.M.	160 €
Etranger.	176 €

Montant de l'abonnement à l'ordre de DALLOZ-SIREY
à adresser à _____

DALLOZ, BP 150, 94208 Ivry-sur-Seine Cedex

Les abonnés qui, à la réception de ce numéro, constateront que la livraison précédente ne leur est pas parvenue, sont priés d'en aviser le service des abonnements, sans délai, l'éditeur ne pouvant garantir pendant plus de 6 mois, le service des numéros manquants.

TABLE DES MATIÈRES

- ACTES LÉGISLATIFS ET ADMINISTRATIFS.** — DIFFÉRENTES CATÉGORIES D'ACTES : 521, 574.
VALIDITÉ DES ACTES ADMINISTRATIFS - COMPÉTENCE : 561. - FORME ET PROCÉDURE : 429, 467, 468, 469, 522. - VIOLATION DIRECTE DE LA RÈGLE DE DROIT : 502, 504, 506, 510.
PROMULGATION - PUBLICATION - NOTIFICATION : 506.
- AGRICULTURE, CHASSE ET PÊCHE.** — PRODUITS AGRICOLES : 435, 437. CHASSE : 440.
- AIDE SOCIALE.** — DIFFÉRENTES FORMES D'AIDE SOCIALE : 558. INSTITUTIONS SOCIALES ET MÉDICO-SOCIALES : 470, 473.
- ARMÉES.** — PERSONNELS DES ARMÉES : 429, 499.
- CAPITAUX, MONNAIE, BANQUES.** — BANQUES : 521, 522. CAISSES D'ÉPARGNE ET AUTRES ÉTABLISSEMENTS FINANCIERS : 574.
- COLLECTIVITÉS TERRITORIALES.** — DISPOSITIONS GÉNÉRALES : 502. COMMUNE : 464, 545, 567, 568, 576. DÉPARTEMENT : 503. COOPÉRATION : 512.
- COMMERCE, INDUSTRIE, INTERVENTION ÉCONOMIQUE DE LA PUISSANCE PUBLIQUE.** — RÉGLEMENTATION DES ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES : 455.
- COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES.** — PORTÉE DES RÈGLES DE DROIT COMMUNAUTAIRE : 440.
APPLICATION DU DROIT COMMUNAUTAIRE PAR LE JUGE ADMINISTRATIF FRANÇAIS : 473, 513.
RÈGLES APPLICABLES : 440, 513, 525.
- COMPÉTENCE.** — RÉPARTITION DES COMPÉTENCES ENTRE LES DEUX ORDRES DE JURIDICTION : 430, 541, 567, 568, 569, 570, 571, 572, 573, 575, 576.
- COMPTABILITÉ PUBLIQUE.** — RÉGIME JURIDIQUE DES ORDONNATEURS ET DES COMPTABLES : 531, 579, 584, 592, 599. CRÉANCES DES COLLECTIVITÉS PUBLIQUES : 438.
- CONTRIBUTIONS ET TAXES.** — GÉNÉRALITÉS : 462, 514, 527, 549, 554. IMPOSITIONS LOCALES AINSI QUE TAXES ASSIMILÉES ET REDEVANCES : 493, 494, 564. IMPÔTS SUR LES REVENUS ET BÉNÉFICES : 431, 516, 525, 527, 533, 552, 554. TAXES SUR LE CHIFFRE D'AFFAIRES ET ASSIMILÉES : 433, 496.

3 NOVEMBRE 2003 - 30 DÉCEMBRE 2003

Publication bimestrielle

Recueil **LEBON**

ARDEX	
VOGES	
B. DATES	
CK	

**Statuant au contentieux,
et du Tribunal des conflits,
des arrêts des cours administratives d'appel
et des jugements des tribunaux administratifs**

Collection Lebon, Panhard, Chalvon-Demersay
Fondée en 1821

**Publié sous le haut patronage
du Conseil d'Etat**

Année 2003

ENSEIGNEMENT. — QUESTIONS GÉNÉRALES : 161. QUESTIONS PROPRES AUX DIFFÉRENTES CATÉGORIES D'ENSEIGNEMENT : 129, 179.

ÉTRANGERS. — ENTRÉE EN FRANCE : 165. SÉJOUR DES ÉTRANGERS : 139. EXPULSION : 165. RECONDUITE À LA FRONTIÈRE : 159, 180.

FONCTIONNAIRES ET AGENTS PUBLICS. — ENTRÉE EN SERVICE : 179. NOTATION ET AVANCEMENT : 130. RÉMUNÉRATION : 138.

JURIDICTIONS ADMINISTRATIVES ET JUDICIAIRES. — RÈGLES GÉNÉRALES DE PROCÉDURE : 172. MAGISTRATS ET AUXILIAIRES DE LA JUSTICE : 130, 138. EXÉCUTION DES JUGEMENTS : 177.

MARCHÉS ET CONTRATS ADMINISTRATIFS. — FIN DES CONTRATS : 163. EXÉCUTION FINANCIÈRE DU CONTRAT : 149. RÈGLES DE PROCÉDURE CONTENTIEUSE SPÉCIALES : 121, 145, 150.

PENSIONS. — PENSIONS CIVILES ET MILITAIRES DE RETRAITE : 109, 136.

POLICE ADMINISTRATIVE. — POLICE GÉNÉRALE : 186.

PROCÉDURE. — PROCÉDURES D'URGENCE : 145, 149, 150. PROCÉDURES INSTITUÉES PAR LA LOI DU 30 JUIN 2000 : 123, 132, 156, 164, 172, 173. INCIDENTS : 145. JUGEMENTS : 166, 177. VOIES DE RECOURS : 153.

PROFESSIONS, CHARGES ET OFFICES. — CONDITIONS D'EXERCICE DES PROFESSIONS : 147.

RADIODIFFUSION SONORE ET TÉLÉVISION. — SERVICES PRIVÉS DE RADIODIFFUSION SONORE ET DE TÉLÉVISION : 182.

RESPONSABILITÉ DE LA PUISSANCE PUBLIQUE. — FAITS SUSCEPTIBLES OU NON D'OUVRIRE UNE ACTION EN RESPONSABILITÉ : 125, 127, 142.

SANTÉ PUBLIQUE. — LUTTE CONTRE LES FLÉAUX SOCIAUX : 113, 125, 127. PROFESSIONS MÉDICALES ET AUXILIAIRES MÉDICAUX : 155.

SÉCURITÉ SOCIALE. — ORGANISATION DE LA SÉCURITÉ SOCIALE : 175.

TRAVAIL ET EMPLOI. — CONVENTIONS COLLECTIVES : 143. CONDITIONS DE TRAVAIL : 125, 127. SYNDICATS : 143. LICENCIEMENTS - AUTORISATION ADMINISTRATIVE : 187.

URBANISME ET AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE. — PERMIS DE CONSTRUIRE : 111.